



# Autriche

## Séjour escapade Tyrolienne

**Du 19 au 24 mai 2025**

**du 1er au 06 juin 2025**

**6 jours / 5 nuits**

**Hôtels 3\*\*\***

**à partir de 895€ / pers**

**Base 40 personnes**

### Les Points Forts

- ✓ Séjour au cœur du Tyrol
- ✓ Visites guidées
- ✓ Boissons incluses aux repas
- ✓ Promenade en train, bateau et calèche

### Jour 1: VOTRE VILLE TYROL

Départ en direction de l'Autriche – Déjeuner libre en cours de route – Arrivée au Tyrol en fin de journée – Installation à l'hôtel au cœur du Tyrol – Dîner et logement.

### Jour 2: INNSBRÜCK

Petit déjeuner – Départ pour la visite guidée d'Innsbruck : Découverte de la vieille ville avec la Maria – Theresien – Strasse, rue-place qui offre une belle perspective sur les sommets de la Nordkette, la colonne Ste Anne, le beffroi, le petit « toit d'or » emblème de la ville – Visite du Palais Impérial (Hofburg) : Chacune de ses pièces, ses sous-sols gothiques et ses tours voûtées sont les témoins d'un riche passé. Entièrement rénové depuis peu, il a retrouvé sa splendeur du XVIIIème siècle – Déjeuner – L'après-midi, temps libre pour une découverte individuelle ou pour faire un peu de shopping – Retour à l'hôtel – Dîner et logement.

EN OPTION : Soirée Tyrolienne (transfert A/R en autocar local + 1 boisson incluses): 60 € / pers

### Jour 3: LAC D'ACHENSEE / TRAIN A CREMAILLERE / MINES D'ARGENT DE SCHWAZ

Petit déjeuner – Départ pour le lac d'Achensee, le plus grand du Tyrol – Embarquement pour une promenade en bateau sur le lac aux eaux translucides d'Achenkirch à Pertisau – Déjeuner 2 plats dans les alpages – L'après-midi, embarquement à bord d'un romantique train à crémaillère à destination de Jenbach. La lente traversée (8-10km/h) d'une croupe de montagne à l'aide d'une crémaillère permet de profiter des magnifiques vues panoramiques – Poursuite vers Schwaz et visite des « mines d'argent » "La mère de toutes les mines", la plus grande mine d'argent de la fin du Moyen Âge. Jusqu'à 10 000 mineurs ont prospecté et trouvé de l'argent et du cuivre ici il y a 500 ans et ont fait de la ville de Schwaz la plus grande métropole minière du monde – Retour à l'hôtel – Dîner et logement.

### Jour 4: AXAMS / HALL IN TYROL / MONDE CRISTAL A WATTENS

Petit déjeuner – Route vers Axams – Promenade en calèches à travers les trois villages de charme : Axams, Birgitz et Götzens à la découverte de la beauté de ces pittoresques villages tyroliens et du panorama alpin – Déjeuner tyrolien – Route vers Hall In Tyrol et son centre médiéval, sa place haute de la ville, l'hôtel de ville avec sa salle gothique... Temps libre pour flâner – Visite du "Monde du Cristal" de Swarovski à Wattens: A l'intérieur de la tête du Géant, découverte des 13 salles à thème, des œuvres de grands artistes tels que Salvador Dali, et des merveilleuses créations en tout genre des ateliers Swarovski – Retour à l'hôtel – Dîner et logement



## Jour 5 : KITZBÜHEL / CHUTES DE KRIMML

Petit déjeuner - Départ pour la région des « Montagnes de l'Empereur » (Kaisergebirge) entre sommets et douces prairies, petits villages paysans et stations de renommée internationale - Arrêt à Kitzbühel : une des plus anciennes stations des Alpes autrichiennes et aujourd'hui l'une des plus chics - Temps libre - Route vers Neuwirt pour la visite d'une ferme traditionnelle avec dégustation - Déjeuner sur place - L'après-midi, découverte des chutes de Krimml, parmi les plus grandioses d'Europe, jouissant d'un emplacement de rêve au beau milieu du parc national du Hohe Tauern, les chutes de Krimml sont un véritable joyau naturel - Retour à l'hôtel par la vallée du Zillertal - Dîner et logement.

### NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar grand tourisme  
L'hébergement en hôtel 3\*, base chambre double  
La pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J6  
Les boissons : 0.2l de vin ou 0.3l de bière aux repas  
La visite guidée d'Innsbruck + Palais Impérial,  
La visite guidée aux mines d'argent de Schwaz  
Le bateau sur le lac d'Achensee  
Le train à vapeur vers Jenbach  
La promenade en calèche à Axams  
Le monde du cristal de Swarovski  
L'entrée aux chutes de Krimml  
Les taxes de séjour  
La pochette voyage  
L'assurance assistance/rapatriement, annulation/bagages et interruption de séjour toute clause



## CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

Plus de 30 jours avant le départ : 30 € / personne + le montant de l'assurance - NON remboursable  
Entre 30 et 21 jours : 25% du prix  
Entre 20 et 8 jours : 50% du prix  
Entre 7 et 2 jours : 75 % du prix  
Moins de 2 jours avant le départ : 100% du prix

Assurance Annulation incluse : 10 €

Une Franchise est retenue par l'Assurance selon le montant du voyage.

Assurance assistance-rapatriement Assurever contrat n° 7334

Assurance annulation-bagages Assurever contrat n° 21126

**En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.**

**En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.**



Voyag**ES13**  
2025

## Jour 6 : RETOUR DANS VOTRE VILLE

Petit déjeuner - Départ pour le trajet retour vers la France - Déjeuner libre en cours de route - Arrivée dans votre ville en fin de journée.



En partenariat avec



### FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité.

### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 130 € / personne (nombre limité, nous consulter)  
Les déjeuners de route le jour 1 et 6  
Les boissons autres que celles mentionnées  
La soirée tyrolienne en option 60 € / personne  
Les pourboires  
Les dépenses personnelles



ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise de 15€ par personne, de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

### PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité.

Un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation, un typhon, un ouragan, un cyclone ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N 82600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance)

Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif de l'alcool ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du contrat. Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation. Un contrat spécifique peut être souscrit en option pour les cas de maladies existantes ou non consolidées.

### CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne jusqu'à 7 jours du départ à une personne remplissant les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais de cession.

### ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sumian Evasion vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **ASSUREVER** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .

### ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation » de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .